COMPTE-RENDU du Conseil Municipal

Du mardi 19 mars 2024

Présents: M. BOUET Didier-M. Gilles PAUTIGNY - Mme BIGAY Laurie - M. RIFFARD Steven -

Mme DEMARS Maguy - Nadège CHAMBON (6 présents).

Excusée: Mme JACQUESSON Anne-Catherine pouvoir à Mme BIGAY Laurie

Secrétaire de séance : Mme BIGAY Laurie

La séance est ouverte à 18h 15

→ DELIBERATION N°1 : Vote du compte de gestion 2023

Le Maire présente au Conseil Municipal qu'en fin d'exercice comptable, le compte de gestion est établi par

la trésorerie, et le compte administratif par le maire. Il doit y avoir concordance entre les deux au centimes

près. l'assemblée délibérante doit voter le résultat présenté par ces documents.

Pour: 7 contre: 0 abstention: 0

→ DELIBERATION N°2: Vote du compte administratif 2023.

Pour: 6 contre: 0 abstention: 0

→ DELIBERATION N°3: Vote de l'affection du resultat du compte administratif 2023

La décision d'affectation porte sur le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte

administratif, constaté à la fin de l'exercice. Cette délibération est donc postérieure au vote du compte

administratif.

L'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité (art. R. 2311-11 et R. 2311-12 du CGCT) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur ;

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Si l'excédent de fonctionnement est supérieur au besoin de financement, il convient d'intégrer le solde, soit

en excédent de fonctionnement reporté (R002), soit, sur décision de l'assemblée délibérante, en une dotation

complémentaire en réserve au cpte 1068.

Le besoin de financement intègre également le solde des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal a voté l'affectation des résultats de l'exercice 2023 au budget 2024.

Pour: 7 contre: 0 abstention: 0

→ DELIBERATION N°4: Vote du budget 2024

Le Conseil Municipal a étudié l'état N1259 fourni par les services de la préfecture faisant état des

ressources fiscales dont le taux doit être voté par le Conseil Municipal au vu des bases d'imposition

prévisionnelles présentées. Le Conseil Municipal a voté des taux identiques à l'année précédente.

Pour: 7 contre: 0 abstention: 0

→ DELIBERATION N° 5 : vote du budget 2024

Le maire a présenté au Conseil Municipal le projet de budget, celui-ci a procédé au vote de ce budget

Pour: 6 contre: 0 abstention: 1

→ <u>DELIBERATION N°6</u>: Remboursement des consomations d'électricité du compteur mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Turo gérant du restaurant « La table d'Éole » et locataire d'un appartement au 71 rue de la mairie utilise par commodité l'électricité de la

Mairie située à la même adresse pour recharger le véhicule électrique de l'entreprise.

Le maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention avec le restaurant pour fixer le

remboursement des charges d'électricité consommées.

Pour: 7 contre: 0 Abstention: 0

Informations diverses:

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30